

2023-13

DÉPARTEMENT DU LOT
MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

AR Prefecture

046-214600603-20230825-2023_13-DE
Reçu le 05/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2023

Convocation le 11 août 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi vingt-cinq août, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de Carnac-Rouffiac, Mathieu MOLINIE.

Étaient présents : Messieurs Jean-Pierre GEORGEON, Anthony HENRAS, Laurent LAGARDE, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Mesdames Marion MAGAGNOSC, Virginie MASSON, Véronique SUDRE.

Étaient excusés : Patrick AMAT, Christelle SOUQUES-MIAN et Jocelyne VINCENT-ANDRIEU.

Pouvoirs : Patrick AMAT a donné pouvoir à Mathieu MOLINIE, Christelle SOUQUES-MIAN à Anthony HENRAS, Jocelyne VINCENT-ANDRIEU à Véronique SUDRE.

Secrétaire de séance : Anthony HENRAS.

RESTAURATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION DE CARNAC ET MODALITÉS DE FINANCEMENT.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il existe depuis plusieurs années un projet de restauration de la toiture de l'église du bourg de Carnac et qu'une consultation d'entreprise a été organisée.

L'entreprise VINCENT de Bagat et l'entreprise EVENO de Puy L'évêque ont proposé un devis.

Coût de l'opération entreprise VINCENT : 46 510.00€= HT + TVA 20 % (9 302 €)
Soit : 55 812.00 €

Coût de l'opération entreprise EVENO: 47 946.00€= HT + TVA 20 % (9 589 €)
Soit : 57 535.20 €

La Commune sollicitera des aides financières auprès de l'État (20 %), de la Région (20 %) et du Département (10 %).

La Commune assurera l'autofinancement du surplus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

~~DÉCIDE~~ de procéder à la restauration de la toiture de l'Église du bourg de Carnac ;

~~DÉCIDE~~ de refaire l'entreprise VINCENT pour la réalisation des travaux ;

046-211600003-20230829-2023-13-15
Reçu. APPROUVE les modalités de financement de la restauration ;

SOLLICITE les aides indiquées ci-dessus auprès des entités compétentes ;

~~AUTORISE~~ Monsieur Le Maire, Mathieu MOLINIE, à signer les documents relatifs à ce dossier.

POUR: 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance publique, le jour,
mois et an que dessus

Cet acte a été publié le 04/09/2023

Le Maire, Mathieu MOLINIE

A CARNAC-ROUFFIAC,

Le 25 août 2023

Le Maire, Mathieu MOLINIE

